



Lavern' infos

n°16 – mai 2021



L'allègement progressif des contraintes liées à la crise sanitaire va nous permettre – si l'évolution favorable se poursuit – de retrouver peu à peu une "vie normale". Le recul du couvre-feu à 21 heures à compter du 19 mai, à 23 heures à compter du 9 juin, et sa levée totale le 30 juin favoriseront le retour à une convivialité dont nous avons été longtemps privés. Soyez assurés que votre Conseil Municipal prendra des initiatives en ce sens dès les prochaines semaines.

La caserne de pompiers de Recologne recrute des volontaires (suite)

Le mois dernier, nous vous annoncions cette opération à l'initiative du S.D.I.S. 25 (*Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs*) de Recologne.

Un contact avec le Chef de centre pour en connaître les résultats nous a permis de savoir que deux candidates de *Lantenne-Vertière* et *Corcondray* se sont présentées après avoir vu la banderole installée à Lavernay.

Pas de volontaires, par contre, pour notre commune, mais **l'équipe en place à Recologne compte déjà parmi ses membres une lavernoise et un lavernois.**

Prochain don du sang à la salle des fêtes de Saint-Vit

#PRENEZ LE RELAIS
L'ÉQUIPE EST EN PLACE

Service régional des dons de sang - 14 juin

**DON DE SANG,
ON VOUS ATTEND**

Lundi 7 Juin
de 16h à 20h
à **SAINT-VIT**

Salle des Fêtes - Promenade des Planches

Collecte "Ligue contre le cancer" 2021

LA LIQUE
CONTRE LE CANCER

DON en CONFIANCE
comitecharte.org

CONTRE LE CANCER
JE FAIS UN DON

Depuis le 19 mai et jusqu'en octobre, **Annie Vergniaud** et **Michèle Clerget** organisent bénévolement une collecte annuelle en faveur de la "Ligue contre le cancer".

Les collectes représentent une part importante du budget départemental qui finance la recherche et divers investissements dans le domaine médical. En 2020, elle s'est élevée localement à **2 413 € pour 66 foyers visités, soit une moyenne de 36.50 € par foyer** (en 2019 : 2 600 € pour 63 foyers).

Rappelons que ce type de don ouvre droit à une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant versé**, pour les personnes imposables. A titre d'exemple, **un don de 36 €** (soit le montant moyen observé à Lavernay en 2020) ouvre droit à une **réduction d'impôt de 24 €**.

A l'échelle de l'ensemble du Comité du Doubs, les dons et legs de l'année 2020 ont permis de consacrer **221 000 €** à la recherche, **77 734 €** aux actions pour les malades, et **11 265 €** pour l'information et la prévention.

La C.C.V.M. recrute un (e) coordinateur (trice) principal (e) Enfance – Jeunesse - Education

Mission : Le coordinateur principal est en charge de l'organisation et de la mise en œuvre des politiques enfance, jeunesse et éducation de la collectivité. Il est responsable de la gestion globale de la compétence enfance, de l'encadrement des différents pôles, ainsi que de l'agent en charge du scolaire.

Profil recherché : diplôme BPJEPS + expérience significative d'au moins 2 ans sur un poste similaire ; ou expérience significative d'au moins 5 ans sur un poste similaire ; expérience d'encadrement vivement souhaitée.

Date prévue de recrutement : 01/09/2021 - Date limite de candidature : 15/07/2021

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune en page accueil : <https://www.lavernay.fr/>

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent adresser leur lettre de motivation ainsi qu'un CV à l'adresse : CCVM – 21 place de l'Hôtel de Ville – 70150 MARNAY, ou par courriel à : rh@valmarnaysien.com

Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin

Le gouvernement a accepté de faire vacciner de façon prioritaire les membres des bureaux de vote et les personnels communaux qui participent à l'organisation du scrutin. À cette fin, une attestation, dite « *attestation individuelle de priorité vaccinale en raison de la participation aux opérations électorales* » a été créée. Signée par le maire, elle est destinée aux membres du bureau de vote et aux fonctionnaires communaux mobilisés. **La personne détentrice de cette attestation devra être vaccinée en priorité avant le 8 juin 2021.**

Les volontaires inscrits sont invités à venir retirer leur attestation en mairie.

Si ces personnes n'ont pas pu se faire vacciner avant le **21 mai**, les maires transmettront leur nom en préfecture, à cette date au plus tard. Il sera alors mis en place un dispositif spécial (créneaux ou lieux de vaccination dédiés), de façon à ce que tous les volontaires puissent être vaccinés avant le **6 juin**.

N.B. : Sur la plate-forme Doctolib, il est désormais possible de cocher une case « Membres des bureaux de vote et fonctionnaires communaux mobilisés lors des élections départementales et régionales ».

Etude de co-voiturage sur l'axe Gray-Marnay-Besançon

Le Pays Graylois participe à une étude de covoiturage « par ligne » à laquelle notre commune a souhaité s'associer, compte-tenu de ses impacts pratiques et écologiques. Principalement destiné aux déplacements « domicile-travail », ce dispositif permet aux utilisateurs de la ligne d'être soit conducteur, soit passager, et de convenir d'arrêts définis.

L'objectif est d'assurer une attente maximum de 15 minutes aux points d'arrêts et de proposer, via une application dédiée, une garantie de trajet si ce délai est dépassé, en partenariat avec des entreprises de taxis du territoire.

L'axe *Gray-Marnay-Besançon* est considéré comme pertinent dans cette approche, en regard du nombre d'actifs y circulant chaque jour. **Les habitants de la zone, et donc ceux de Lavernay, intéressés par ce projet, sont invités à s'exprimer sur leur aspiration à covoiturer sur cette ligne**, en indiquant les modalités qui leur conviendraient (horaires, lieux d'arrêt, ...). Ils disposent pour cela d'une plateforme à l'adresse : <https://illicov.fr/voter.html> disponible de début mai à fin juin.

Les résultats de cette enquête permettront de déterminer s'il est opportun de mettre en place ce service.

Nos édifices communaux aux couleurs de l'Europe

Selon une directive du cabinet du 1^{er} Ministre, nos édifices publics (Mairie et Monument aux morts) arborent depuis quelques jours les couleurs de l'Union Européenne, aux côtés du drapeau national. Ceci, afin de célébrer la journée de l'Europe, anniversaire de la **déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950**.